



Appel au boycott des instances

La mobilisation du 19 janvier 2023 à l'appel de l'ensemble des organisations syndicales est une réussite. Pourquoi ? Parce que bon nombre de travailleurs, d'employés a répondu présent pour contester la réforme des retraites conduite par le gouvernement. **La CGT Pénitentiaire**, au passage, remercie l'ensemble des employés, salariés pour ce mouvement qui ne doit pas rester vain tant les enjeux sont importants.

Cette mobilisation qui a rassemblé plus de 2 millions de personnes, retraités, étudiants, salariés du privé et fonctionnaires ne doit pas restée sans lendemain.

Pour les statuts spéciaux, avec l'interdiction du droit de grève, il est difficile de se mobiliser mais la journée du 19 janvier prouve que nous sommes en capacité de se rassembler et de faire front à cette réforme injuste. La solidarité gagne du terrain, malgré les contraintes qui nous sont imposées, des personnels se mobilisent, avec des mouvements pacifiques devant les établissements pénitentiaires et des débrayages pour une prise de service retardée. Ces modalités d'actions symboliques doivent faire comprendre au gouvernement l'inutilité d'une telle réforme.

Travailler plus avec quels horizons ? Aucun avec le projet de réforme qui nous est proposé !!!

Personne ne sera épargné avec ce projet, il faudra travailler plus, que l'on soit surveillant, officier, administratif, technique, directeur etc... Pas de passe-droit quelque-soit notre catégorie !!!

Pour le personnel du corps d'application et d'encadrement à titre d'exemple, cette réforme prévoit en effet le maintien de la bonification du 5^{ème}. Le départ anticipé est toujours possible. Mais rien ne change car il faudra travailler plus pour obtenir une pension complète. Petit exemple, je suis né en 1977, je suis entré à 20 ans dans l'administration pénitentiaire. Pour le coup, avec la réforme, il me faut 43 annuités soit 172 trimestres pour une pension à taux plein. 20 ans d'âge plus 43 annuités = 63 ans pour l'obtenir. Je bénéficie du 5^{ème}, je peux donc prétendre à partir à 58 ans pour un taux plein. Tout en sachant qu'en fin de carrière, les agents restent bloqués sur leur indice sommital, donc travailler plus sans revalorisation de pension.

Beaucoup d'enjeux, toutes générations comprises. Chacun doit avoir conscience de ce qui nous attend avec cette réforme sans compter que d'autres sont programmées pour 2030.

C'est en ce sens, que **la CGT Pénitentiaire** a décidé de boycotter les instances nationales, les réunions, et prouver que les organisations, lorsqu'elles se rassemblent, savent faire front commun dans l'intérêt des personnels.

**RENDEZ VOUS LE 31 JANVIER POUR CONTRER
CETTE REFORME INJUSTE !!!!!**

Montreuil, le 23 janvier 2023